

Interventions techniques et réclamations

Semiv enregistre toute demande d'intervention technique lorsqu'elle est de son ressort.

Vous pouvez nous faire part d'une demande d'intervention technique ou d'une réclamation par courrier, téléphone, courriel via notre site Internet www.semiv-velizy.fr ou vous rendre directement à l'accueil de Semiv. En

fonction de son importance, Semiv intervient de deux façons différentes :

- Si l'intervention est mineure, nous nous chargeons de missionner directement notre équipe ou un prestataire afin d'agir dans les plus brefs délais ;
- Si l'intervention technique est importante et si votre demande a été faite verbalement, un courrier détaillé vous sera demandé. Un inspecteur se rendra ensuite sur place afin d'apprécier les travaux nécessaires. Semiv chargera alors une entreprise qualifiée pour effectuer les travaux.

Pour toute demande vous pouvez contacter Semiv au

01 39 45 20 20

du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h30
(16h30 le vendredi).